

PARCOURS CONCOURRANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES



PEX OVERVIEW

Page 1/3

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et
6313-2 du Code du travail

**OBJECTIF PROFESSIONNEL : IL S'AGIT POUR LES STAGIAIRES D'ACQUERIR UNE PREMIERE BASE DE
CONNAISSANCES DU MODULE DE REPORTING PEX SUR LE LOGICIEL PLANISWARE® ENTERPRISE**

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET D'APPRENTISSAGE

- Être capable de réaliser des rapports simples dans Planisware®

NATURE ET LOGISTIQUE DE LA FORMATION

- Formation en intra entreprise en présentiel ou en distanciel
- Durée : 1 jour (7 heures)
- Dates : À définir
- Lieu : Salle de formation ou classe virtuelle

DELAIS D'ACCES

Nous pouvons organiser cette formation sous 15 jours selon vos disponibilités, à condition que l'inscription soit validée 15 jours ouvrés avant le début de celle-ci.

PUBLIC VISE

- Futurs utilisateurs de l'application Planisware®
- Personnes ayant déjà une première expérience de l'utilisation de Planisware®
- Personnes souhaitant concevoir des rapports sur Planisware®

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter le plus rapidement possible et directement Patricia LAMARRE à patricia.lamarre@prodecys.com.

PREREQUIS

- Aucun

FORMATEUR

Spécialiste de la gestion de projet certifié(e) Planisware®

Responsable pédagogique : Laurent Mengual : contact@prodecys.com

Taux de satisfaction 2022 : 93,28%

PARCOURS CONCURRENT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES



PEX OVERVIEW

Page 2/3

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et
6313-2 du Code du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction aux formules et modèle de données Planisware®

- Notions sur le modèle de données Planisware®
- Construction de formules
- Entraînement : exercices de création de formules

Présentation du module et de son fonctionnement

- Navigation et différents écrans dans PEX
- Introduction à la construction de requêtes PEX
- Publication et dépublication de requêtes
- Exemple de tableaux de bords
- Introduction à la construction de tableau de bord PEX
- Utilisation des tableaux de bord

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT UTILISES EN FORMATION

- Apports théoriques et méthodologiques projetés
- Travaux individuels et en groupe (études de cas, exercices)
- Supports de formation fournis à chaque participant
- Pédagogie active et participative
- Partage de pratiques, échanges

MODALITES DE TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE EN DISTANCIEL

- Un accès Microsoft Teams est attribué pour chaque stagiaire par mail la veille de la formation
- Chaque stagiaire doit se munir d'un PC et d'une connexion internet
- Des temps de déconnexions sont prévus
- Si le stagiaire rencontre un problème technique le contact est : contact@prodecys.com

SUIVI, EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Un positionnement individuel de chaque stagiaire en amont et en aval de la formation
- Des exercices réalisés en continu durant la formation
- Un questionnaire individuel à chaud à l'issue de la formation
- Certificat de réalisation

APPLICATION DU RGPD

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés entre nos deux structures, sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale.

WWW.PRODECYS.COM



PARCOURS CONCOURRANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES



PEX OVERVIEW

Page 3/3

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et
6313-2 du Code du travail

Par votre retour de documents vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par Prodecys le temps de la formation et de son traitement amont et aval.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en adressant un mail individualisé me précisant vos attentes : contact@prodecys.com

COÛT DE LA FORMATION

Voir Convention de formation

Prix fourni en Net de TVA (TVA non applicable en application de l'article 26-1-44 Du Code du Travail)